

DEC 9 1976



NATIONS UNIES/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distrib.  
LIMITEE

A/C.3/31/L.49  
7 décembre 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

---

Trente et unième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 75 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Belgique : projet d'amendement au projet de  
résolution A/C.3/31/L.45/Rev.1

Reformuler ainsi le paragraphe 4 du dispositif :

- "4. Demande aux Etats qui ne l'ont pas encore fait
- a) D'envisager de prendre toutes les mesures appropriées pour instaurer l'enseignement gratuit et obligatoire au niveau élémentaire et, si possible, l'enseignement gratuit à tous les niveaux, en particulier sans discrimination à l'égard des femmes;
  - b) De promouvoir l'éducation mixte;
  - c) D'assurer aux hommes et aux femmes l'accès sur un pied d'égalité aux bourses d'étude et autres subventions aux fins d'études."